

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vienne, la *Société de Londres* et la *Société de Madrid*, fait croire que la *Société de St-Petersbourg* sera l'objet d'un égal intérêt, bien qu'on puisse trouver qu'elle est trop sans pitié pour quelques hauts personnages qui méritaient certainement plus d'égards.



Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée générale annuelle de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers a eu lieu le 2 juillet au soir, au Casino-Théâtre, à Lausanne, sous la présidence de M. le lieut.-colonel Favey. Le comité avait décidé de la faire coïncider avec la fête fédérale qui a eu lieu à Lucerne les 3, 4 et 5 courant.

Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1. Rapport de la commission chargée de l'examen des travaux de concours.

2. Propositions éventuelles de membres ou de sous-sections.

Malgré l'appel pressant du comité, une vingtaine d'officiers à peine sont présents. C'est bien peu et nous regrettons une pareille abstention.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, il est décidé, sur la proposition motivée du président, de renvoyer à une prochaine réunion le rapport du comité sur la marche de la section durant l'exercice écoulé.

Eu l'absence de M. le lieut.-colonel Muret, rapporteur, M. le lieut.-colonel Thélin donne connaissance du rapport du jury chargé d'examiner les travaux de concours. Ce jury était composé de MM. les lieut.-colonels Muret et Thélin et de M. le major Emile Favre.

Trois travaux ont été présentés dans le délai prescrit et le jury propose, après un intéressant exposé, d'accorder une prime à leurs auteurs, savoir :

A M. le major Secretan, pour une étude historique et militaire sur *les derniers jours de l'armée de l'Est*, 100 fr.

A M. le capitaine G. RoCHAT, pour une étude sur *les chasseurs des Alpes italiens*, 60 francs.

A la sous-section de Moudon, pour un travail sur *l'organisation d'un bataillon aux avant-postes*, 25 fr.

L'assemblée adopte les conclusions du rapport du jury.

Le comité est chargé de pourvoir à la publication des deux premiers de ces travaux de la manière qu'il jugera convenable.

Un quatrième travail, arrivé trop tard, n'a pas été admis.

M. le capitaine Ruffieux, secrétaire du comité, fait un rapide exposé sur la situation de la section vaudoise au point de vue de l'ef-

fectif de ses membres. Selon cet officier, chaque année voit diminuer leur nombre et il y aura lieu de prendre des mesures pour mettre fin à cet état de choses.

M. le major E. Favre estime qu'un moyen de recruter des sociétaires est d'intéresser les officiers des contrées ne possédant pas de grands centres aux travaux de la Société en organisant dans certaines localités des conférences auxquelles pourraient d'ailleurs assister les officiers, les sous-officiers et les soldats. Les membres de la section habitant ces contrées et payant les contributions annuelles ne peuvent, en effet, pas suffisamment profiter des avantages que la Société offre à leurs camarades groupés dans les villes ou près de celles-ci.

M. le lieut.-colonel Favrey annonce que le comité veillera à ce qu'il puisse être fait droit à ce vœu.

M. le major Secretan appuie M. le major Favre et critique la facilité avec laquelle on vote souvent des dépenses qui ont pour résultat d'augmenter le taux de la contribution annuelle. Il exprime en outre le désir que le comité fasse à l'avance des démarches pour trouver des officiers qui veuillent bien se charger de donner les conférences demandées par M. Favre.

Le président annonce que le comité tiendra compte de ces observations. Quant au taux de la contribution de 3 fr. 50, il explique que celle-ci comprend également la contribution de 1 fr. à payer à la Société fédérale.

Après des explications échangées entre MM. les capitaines Rochat et Ruffieux sur l'état actuel des membres de la section, le président lève la séance en exprimant l'espoir que de nombreux officiers vaudraient participer à la fête fédérale.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le département militaire a nommé une nouvelle commission pour s'occuper de la question des perfectionnements à apporter à l'armement de l'infanterie, notamment par les systèmes du fusil dit Rubin et des chargeurs à magasin.

Cette commission a été composée de MM. les colonels Feiss, Künzli, Bleuler, Gressly, v. Mechel ; de MM. les lieut.-colonels Veillon et Thélin ; de MM. les conseillers aux Chambres fédérales von Matt, Blumer et Müheim, et de M. Amsler, armurier, à Schaffouse.

On espère que cette commission, composée d'experts qualifiés, ne tardera pas à formuler des propositions et que le public militaire en sera nanti.

Le comité pour la souscription en faveur du fonds Winkelried a reçu jusqu'ici 182,000 fr. Nous voyons figurer dans la liste des dons des Suisses de Bucharest, Turin, Gebweiler, Bruxelles, Carlsruhe, Crefeld, Nancy, Rotterdam, Nice et du Havre.
